

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78 175

Objet

**Attribution de subven-
tions sportives
exceptionnelles**

DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le 1er décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHIE, MM. LIS,
LACHAUD, FABER, BOUCHET, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX,
MONTRON, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU,
TAP, CABAL, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. TACQUET par M. BUJARD
M. PELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD, BOULAN, BERLAND

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

La Commission Municipale Jeunesse et Sports, dans sa séance
du 21 novembre 1978, a proposé sur le reliquat "des crédits réservés
1978" du chapitre 945, article 657, l'attribution d'un certain
nombre de subventions exceptionnelles s'élevant à 23 000 F et
réparties entre l'A.S. du LEP Champlain, la Sté de gymnastique des
Mouettes, la Sté de Tir des Mouettes, le ROC Omnisports, le ROC
Basket et le centre médico-sportif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission Jeunesse et Sports du
21 novembre 1978, suite aux demandes présentées par les clubs
désignés ci-dessus,

DECIDE :

- de procéder aux attributions suivantes :

- . 10 000 F à l'A.S. du LEP Champlain pour l'aider à la
construction d'une salle de sports, entreprise par les
élèves de l'établissement (achat de matériaux, etc...)

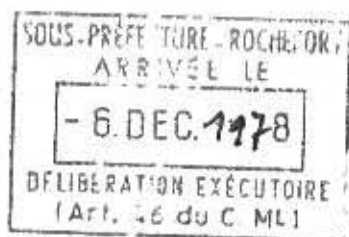
- . 3 000 F à la Sté de Gymnastique "Les Mouettes" pour l'acquisition d'une poutre d'équilibre.
 - . 3 000 F à la Sté de Tir "Les Mouettes" pour la dédommager des frais qu'elle va avoir dans l'organisation des championnats de ligue à ROYAN les 9 et 10 décembre prochains.
 - . 4 000 F au ROC Omnisports, 3 sections supplémentaires faisant partie de l'association depuis quelques mois (sections motocycliste - tir à l'arc et kendo)
 - . 1 000 F au ROC Basket pour l'acquisition d'équipements et matériels
 - . 2 000 F au centre médico-sportif pour l'échat de matériels divers.
- d'imputer la dépense totale de 23 000 F (vingt trois mille francs) sur les crédits réservés du Budget 1978 ouverts au chapitre 945 article 657.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
 Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]